

# **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS**

4 Bd de Lattre de Tassigny 86000 POITIERS  
Tél : 05 49 88 81 93 - [www.greffe-tc-poitiers.fr](http://www.greffe-tc-poitiers.fr) - [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

SELARL MJO représentée par Me Frédéric  
BLANC  
7 promenade des Cours  
86000 Poitiers

Poitiers, le 20 octobre 2020

**AVIS D'UNE ORDONNANCE RENDUE LE**  
Demande de modification de plan de continuation

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'ordonnance rendue par Monsieur le  
Président du Tribunal de Commerce le .

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Greffier en Chef,



PJ : une copie de l'ordonnance

Affaire : 2015J00339

**ORDONNANCE DE PROROGATION DU PLAN**

**Nous**, Patrick de LASSEE, Président du Tribunal de commerce de Poitiers

**Assisté** de Maître Pierre-Olivier HULIN, Greffier

**Vu** la requête et les moyens exposés concernant la SARL URBAN'EXT,

**Vu** les dispositions de l'ordonnance n°2020-341 du 27 mars 2020 notamment l'article I-III-1<sup>er</sup>,

**Vu** l'article R123-122 du Code de Commerce,

Par conséquent,

**Ordonnons** la prolongation du plan de redressement de la SARL URBAN'EXT pour une période d'un an, reportant l'échéance exigible le 20 décembre 2020 au 20 décembre 2021 et dont la dernière échéance sera le 20 décembre 2027,

**Disons** que la prolongation fera l'objet d'une publicité au Registre du Commerce et des sociétés par les soins de Monsieur le Greffier en Chef,

Disons y avoir lieu à notification au débiteur :

la SARL URBAN'EXT  
61 RUE DES CLAVIERES - 86500 MONTMORILLON  
RCS Poitiers 794 990 168

Et communication au Procureur de la République,

**Disons** que les frais de la présente ordonnance seront à la charge de la SARL URBAN'EXT

Fait à Poitiers le

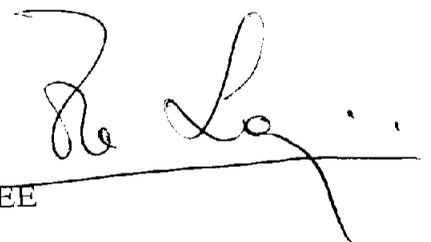
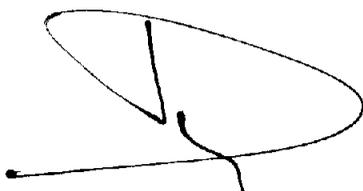
16. 10. 2020

Le Greffier

Maître Pierre Olivier HULIN

Le Président

Patrick de LASSEE



## REQUETE EN MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION

*Ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020 portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles aux conséquences de l'épidémie de covid-19*

A Mesdames et Messieurs Le Président et juges du TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
POITIERS

Le soussigné Frédéric BLANC, Mandataire judiciaire à POITIERS, y demeurant 7, promenade des Cours CS 60405, associé de la SELARL MJO,

Agissant en qualité de Commissaire à l'exécution du plan de redressement de la SARL URBAN'EXT 61 RUE DES CLAVIERES - 86500 MONTMORILLON,

Nommé à cette fonction par Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS en date du 20/12/2016.

### A L'HONNEUR D'EXPOSER

Que par jugement du 20/12/2016, le TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS a arrêté le plan de redressement de la SARL URBAN'EXT.

Que le plan prévoyait l'apurement du passif de l'entreprise sur 10 ans.

Que face à l'épidémie de covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Que l'activité de la SARL URBAN'EXT a été directement impactée par l'état d'urgence sanitaire et que dans ce contexte, la SARL URBAN'EXT ne peut faire face à l'échéance courante de son plan de redressement.

Que l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-341 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles à l'urgence sanitaire et modifiant certaines dispositions de procédure pénale modifié par l'article 9 de l'ordonnance n°2020-596 du 20 mai 2020 stipule que :

« I. - Jusqu'au 23 août 2020 inclus :

III. - S'agissant des plans arrêtés par le tribunal en application des dispositions de l'article L. 626-12 ou de l'article L. 631-19 du code de commerce :

2° Après l'expiration du délai prévu au I, et pendant un délai de six mois, sur requête du ministère public ou du commissaire à l'exécution du plan, le tribunal peut prolonger la durée du plan pour une durée maximale d'un an. »

Que le plan de redressement de la SARL URBAN'EXT est éligible au bénéfice des dispositions précitées.

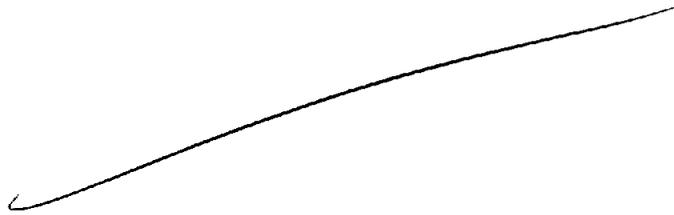


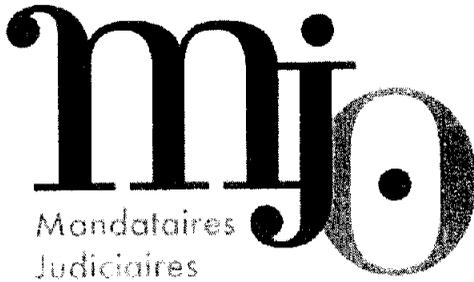
## POURQUOI

Le requérant a l'honneur de conclure qu'il vous plaise bien vouloir proroger le plan de redressement de la SARL URBAN'EXT pour une durée d'un an et par conséquent dire que l'échéance dont le règlement devait initialement intervenir le 20/12/2020 sera décalée au 20/12/2021 et que le plan se poursuivra ensuite selon les modalités arrêtées par le plan de redressement tout en rappelant que les frais de justice devront être acquittés et que les intérêts ne seront pas suspendues.

SOUS TOUTES RESERVES,

POITIERS LE 12 octobre 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a smaller 'L'.A long, horizontal handwritten signature in black ink, starting with a small hook and ending with a long tail.



Monsieur MANUEL CHEVREUIL  
61 RUE DES CLAVIERES

86500 MONTMORILLON

Affaire : : CO 20/12/2016 - SARL URBAN'EXT - 2072  
Site de POITIERS  
N/Réf: FB/ YC /  
V/Réf:

POITIERS, le 23 septembre 2020

Monsieur,

Je viens vers vous en ma qualité de commissaire à l'exécution du plan de redressement de la SARL URBAN'EXT, 61 RUE DES CLAVIERES 86500 MONTMORILLON.

En raison de l'épidémie de covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Je me permets de prendre attache avec vous dans la mesure où votre activité a pu être impactée par cette crise sanitaire.

Aussi, dans l'éventualité où vous seriez dans l'incapacité de faire face à l'échéance courante de votre plan de redressement, je tenais à vous rappeler que les dispositions de l'ordonnance n° 2020-341 du 27 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-596 du 20 mai 2020 me permettent de saisir le Tribunal afin de solliciter la prorogation de votre plan de redressement pour une durée maximale d'un an.

La saisine du Tribunal sur le fondement de cette ordonnance devant intervenir au plus tard le 23 février 2021, je vous remercie de bien vouloir me fixer sur vos intentions par retour, le cas échéant en me retournant la présente revêtue de la mention « bon pour accord » datée et signée.

J'attire votre attention sur le fait que le report de l'échéance courante n'entraînera pas suspension du cours des intérêts, et que les frais de justice devront être acquittés.

Je vous en souhaite bonne réception et,

Dans l'attente,

Je vous prie, Monsieur, de recevoir l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric BLANC  
compta@mj-o.fr

*Bon pour accord*  
*23.09.2020*

NANTES  
BP 72200  
8 rue d'Alivoirs  
44022 Nantes CX 1  
02.40.48.53.32

POITIERS  
CS 60405  
7 Promenade des Cours  
86010 Poitiers CX  
05.49.88.96.72

NIORT  
9bis, av de la République  
79000 Niort  
(4ème étage SCP Belot Marret)  
05.49.88.96.72

POUR COPIE CONFORME

SELARL au capital de 100.000€ - RCS POITIERS 499 270 64  
Le standard est ouvert tous les jours le matin. Privilégiez le courriel pour prendre en  
l'état d'avancement de votre dossier, les actifs à céder et bien d'au:



ps coordonnées,  
r

**EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**au 19 octobre 2020**

**IDENTIFICATION**

---

*Dénomination Sociale :* **URBAN'EXT**  
*Numéro d'identification :* 794 990 168 R.C.S. Poitiers  
*Numéro de gestion :* 2013 B 00562  
*Date d'immatriculation :* 30 août 2013

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE**

---

*Forme juridique :* Société à responsabilité limitée  
*Au capital de :* 20 000,00 €  
*Adresse du siège :* 61 rue des Clavières 86500 Montmorillon  
*Activités principales de la société :* Conception, fabrication, commercialisation de tout mobilier intérieur et extérieur.  
*Durée de la société :* Jusqu'au 30 août 2112  
*Date d'arrêté des comptes :* le 31/12  
*Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :* Au Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers le 30 août 2013 sous le numéro 2871  
*Publication :* Journal Le Courrier Français du 06-09-2013

**ADMINISTRATION**

---

*Gérant* CHEVREUIL Manuel  
Né le 23 janvier 1972 à Montmorillon 86501 (FRANCE)  
de nationalité Française  
demeurant 61 Rue des Clavières 86500 Montmorillon

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET L'ETABLISSEMENT**

---

*Activité :* Conception, fabrication, commercialisation de tout mobilier intérieur et extérieur.  
*Adresse de l'établissement principal :* Dans le ressort du Greffe de La Rochelle (1704)  
*Mode d'exploitation :* Exploitation directe

**OBSERVATIONS**

---

30 août 2013, numéro 7 Attribution du numero rcs : NUMERO SIRENE 794990168  
30 août 2013, numéro 8 Modification du code ape du siege : CODE APE 3109B  
30 août 2013, numéro 9 Modification du code ape établissement : CODE APE 3109B  
30 août 2013, numéro 10 Modification du numéro siret établissement : NIC 13  
30 août 2013, N°4826 Immatriculation sans sirene :  
8 décembre 2015, N°7244 Ajout d'une observation : OBSERVATION N° 28499 Libellé : Jugement du tribunal de commerce de Poitiers , prononce en date du 8 décembre 2015 , l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2015J00339 , date de cessation des paiements le 31 décembre 2014 désigne Mandataire judiciaire SELARL Mjo représentée par Me Frédéric Blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers , , et ouvre une période d'observation expirant le 1 juin 2016 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc

---

8 décembre 2015, N°28499	Jugement du tribunal de commerce de Poitiers , prononce en date du 08/12/2015 , l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2015J00339 , date de cessation des paiements le 31/12/2014 désigne Mandataire judiciaire SELARL Mjo représentée par Me Frédéric Blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers , , et ouvre une période d'observation expirant le 01/06/2016 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc
31 mai 2016, N°3873	Ajout d'une observation : OBSERVATION N° 32399 Libellé : Jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 31 mai 2016 prolongeant la période d'observation jusqu'au 7 décembre 2016
31 mai 2016, N°32399	Jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 31/05/2016 prolongeant la période d'observation jusqu'au 07/12/2016
20 décembre 2016, N°8644	Ajout d'une observation : OBSERVATION N° 36512 Libellé : Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 20 décembre 2016 , arrêtant le plan de redressement, , durée du plan 10 ans , nomme commissaire à l'exécution du plan SELARL Mjo représentée par Me Frédéric Blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers
20 décembre 2016, N°36512	Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 20/12/2016 , arrêtant le plan de redressement, , durée du plan 10 ans , nomme commissaire à l'exécution du plan SELARL Mjo représentée par Me Frédéric Blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers
13 janvier 2017, N°210	Modification de l'adresse de l'établissement principal : ADRESSE ETABLISSEMENT 7 R de la Barre 86500 MONTMORILLON Ancienne situation : ADRESSE ETABLISSEMENT 61 RUE des Clavières 86500 MONTMORILLON
13 janvier 2017, N°210	Modification de l'adresse du représentant : COORDONNEES DU REPRESENTANT Gérant CHEVREUIL Manuel né(e) le 23/1/1972 domicilié(e) à 61 RUE des Clavières 86500 MONTMORILLON Ancienne situation : COORDONNEES DU REPRESENTANT Gérant CHEVREUIL Manuel né(e) le 23/1/1972 domicilié(e) à 73 bis RUE Abel Pinaud 86500 MONTMORILLON
17 janvier 2017, numéro 16	Modification du code ape du siege : CODE APE 3109B
24 janvier 2017, N°542	Ajout d'une observation : OBSERVATION N° 37064 Libellé : En application de l'article R.631-43 du code de commerce, la procédure qui a conduit à l'adoption du plan a été clôturée le 13 janvier 2017 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Poitiers
24 janvier 2017, N°37064	En application de l'article R.631-43 du code de commerce, la procédure qui a conduit à l'adoption du plan a été clôturée le 13/01/2017 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Poitiers
22 août 2019, N°7014	Ajout de l'établissement principal : ADRESSE ETABLISSEMENT ( LA ROCHELLE - 2018B01226 )
22 août 2019, N°7014	Suppression de l'établissement principal : ADRESSE ETABLISSEMENT 7 R de la Barre 86500 MONTMORILLON, ENSEIGNE URBAN'EXT

*FIN DE L'EXTRAIT*

Pour extrait du RCS délivré à Poitiers, le 20 octobre 2020

Le Greffier,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a horizontal line extending to the left, with a small vertical stroke at the end of the horizontal line.